



Bonjour

Des menaces sérieuses pèsent sur le projet de loi sur la fin de vie et plus particulièrement l'aide légale à mourir.

De quoi s'agit-il ?

Le gouvernement dirigé par Michel Barnier devait présenter aux députés un projet de loi sous sa forme complète incluant le développement des soins palliatifs et les modalités de l'euthanasie et du suicide assisté. Sa chute a entraîné l'abandon de cette programmation.

Un nouveau gouvernement a été mis en place.

François Bayrou, Premier Ministre a rapidement fait savoir qu'il souhaitait scinder le projet de loi en deux parties ; les soins palliatifs d'un côté et l'euthanasie et le suicide assisté d'un autre. Il a fait également connaître ses sentiments personnels à propos de la fin de vie en tant que catholique, à savoir sa profonde hostilité face à une fin de vie « aidée ».

Le Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau quant à lui, tout aussi catholique, a menacé de démissionner si une telle loi était votée.

On voit bien les grosses ficelles utilisées par le Premier Ministre.

En procédant ainsi le projet de loi initial ne tient plus et la logique voudrait que tout soit remis à plat ; la partie concernant l'euthanasie et le suicide assisté étant la plus polémique, une nouvelle discussion risquerait d'édulcorer encore plus cette partie, à la plus grande joie des opposants à l'aide légale à mourir.

Autant il n'y aura pas de souci pour faire adopter une loi sur les soins palliatifs, autant un vote séparé sur l'euthanasie et le suicide assisté serait loin d'être acquis.

Ce qui est grave dans cette décision du Premier Ministre, c'est **qu'elle est prise pour des raisons personnelles d'ordre religieux et n'est pas, de ce fait, acceptable dans un pays laïque ; il s'agit d'une violation de la liberté de pensée et un déni démocratique.**

Les représentants élus ne sont pas là pour défendre leurs opinions personnelles mais pour faire respecter la volonté collective, quitte à s'abstenir lors du vote pour respecter leur liberté de conscience.

La Présidente de l'Assemblée Nationale, Yaël Braun-Pivet, a fait immédiatement connaître son opposition à cette volonté de séparer les deux textes, estimant que cette démarche était contraire à la volonté des Français (plus de 75% de personnes favorables à l'adoption d'une loi), aux travaux de la commission citoyenne et aux promesses réitérées du président de la République.



Deux cents personnalités (députés, anciens ministres) ont signé une pétition demandant au Premier Ministre de revenir sur sa décision de scinder le texte.

En pure perte, François Bayrou reste sur sa position, **c'est un texte morcelé qui sera présenté aux députés d'ici fin mai 2025.**

Nous dénonçons le découpage en 2 volets d'une loi sur la fin de vie. Un continuum entre les soins palliatifs et l'aide active à mourir doit exister (l'un et l'autre ne s'opposent pas), comme c'est le cas en Belgique ou aux Pays Bas. Une séparation en 2 volets risque de reporter sine die celui sur l'aide à mourir.

Enfin, à quoi sert une nouvelle loi sur les soins palliatifs alors que les précédentes ne sont pas appliquées et que 22 départements sont toujours privés d'unités de soins palliatifs, et que le manque de moyens et de ressources ne cesse d'être dénoncé ?

L'ADMD et Le Choix sont également contre cette décision inique, prise sans la moindre concertation par un Premier Ministre en son « âme et conscience » en faisant sien le dogme « Dieu nous a donné la vie, lui seul peut nous la reprendre » !

Soyons clairs, nous ne dénigrons pas la religion et chacun est libre de croire ou non ; **nous refusons par contre qu'elle vienne interférer dans notre vie et qu'elle porte atteinte à notre liberté individuelle en général et à notre liberté de décider des conditions de notre fin de vie en particulier.**

Face à cette manifestation d'autoritarisme que pouvons-nous faire ?

Là où Présidente de l'Assemblée Nationale et personnalités ont échoué, nos moyens d'action sont bien modestes et ont peu de chance de faire changer d'avis François Bayrou.

Il nous reste la possibilité d'agir auprès des élus pour qu'ils fassent remonter au Premier Ministre le mécontentement des électeurs ; c'est pourquoi nous vous ferons parvenir prochainement, comme cela a déjà été fait dans le passé, un modèle de lettre à envoyer aux élus de votre circonscription.

Il ne sera pas dit qu'à ULTIME LIBERTÉ nous serons restés inactifs pour la défense de nos objectifs.